

L'ECHO de la Commune



**BULLETIN
D'INFORMATION
DE LA COMMUNE
D'URMATT**

N° 04/2019





URMATT FLEXIBLES

MAGASIN OUVERT A TOUS
PROS ET PARTICULIERS

- Flexible haute et basse pression
- Batterie VL et PL
- Outillage à main, garantie illimitée dans le temps
- Outillage électroportatif professionnel
- Huile et graisse



Note des clients :

9.1/10

Nous contacter :

Tel : 03 88 97 52 32

Fax : 03 88 47 32 35

info@urmatt-flexibles.com

Adresse : 34 RUE DES LUTTES 57100 URMATT

www.urmatt-flexibles.com



**TRANSPORTS
TAGLANG**



Transports nationaux et internationaux



Chargements partiels et complets



85 véhicules

Siège Transports Taglang OBERNAI

03 88 97 40 41

Dépôt ILLKIRCH (5 000 m² stockage)

03 88 66 74 55

Atelier PL toutes marques URMATT

03 88 97 49 65

Restaurant
La Bruchoise
Famille Fischer

Plat du jour, Carte,
Service traiteur

Pizzas, tartes flambées

vendredi, samedi, dimanche soir et à emporter

Tél. 03 88 47 37 56

09 67 16 37 56



Eric Mascaro

Consultant hygiène & sécurité

Formateur en prévention
des risques professionnels

Organisme de formation à Urmatt

 www.jemconsulting.fr

**PEINTURE & DÉCORATION
INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR**

Tous travaux de peinture
intérieur / extérieur

Rénovation

Décoration

Pose revêtement sols et murs

Enduit

Décor



Jonathan BRUA - 06 47 68 16 23

24a rue de l'Eglise - 67280 URMATT



facebook.com/bj déco'

Sommaire

Infos générales et communales

Extraits des délibérations du Conseil municipal	7
Délibérations de la CCVB	8
Permis de construire	10
Déclarations préalables de travaux	11
Du côté du Select'om	11
Bruche Emploi	12
Pour établir un passeport ou une CNI	13
La suppression de la taxe d'habitation en 20 questions	16
Balade thermique à Urmatt	19
Internet en toute sécurité	20
Sécurité des cyclistes sur les routes : appel à la vigilance	21

Retour sur images

14-15

Travaux

Le point sur les travaux réalisés en 2019	22
---	----

Vie locale

Brad'Bruche : 31 ^e édition cette année	24
Ecrivain public : vous avez besoin d'aide ?	24
Des nouvelles de la Bibliothèque	25
Au fil des jours	26

L'écho de la Commune

Bulletin d'information
édité par la Commune d'Urmatt
T. 03.88.97.40.21
Fax 03.88.47.30.70
Courriel : mairie.urmatt@evc.net
Site Internet : www.mairie-urmatt.fr

Directeur de la publication :

Alain Grisé

Equipe rédactionnelle :

Alain Grisé, Geneviève Gabriel, Yves
Geyer, Nadine Morin,
Sandra Schneider

Maquette : Muriel Boff



*C'est le dernier écho de cette mandature.
Pendant ces 6 années, l'équipe rédactionnelle a pris beaucoup
de plaisir à réaliser le bulletin communal
et espère que vous en avez pris autant à le lire.*

Imprimé par Parmentier Imprimeurs
1^{er} trimestre 2020



GROSS FLORENT
& Fils

TRANSPORT - TERRASSEMENT

ZONE ARTISANALE
DE LA VIEILLE BRUCHE - BP 18
67130 LUTZELHOUSE

Téléphone 03 88 47 30 06
Télécopie 03 88 47 37 62
E-Mail : grossflorent.fils@wanadoo.fr

Ets LAZARUS Bernard

TRONÇONNEUSES - MATÉRIEL FORESTIER - ESPACES VERTS



STIHL
VIKING

7c, rue des Loisirs - 67280 URMATT
face au complexe sportif

Tél. 03 88 974 974
Fax 03 88 47 59 47



Louis WOELFFEL

retrouvez-nous sur www.woelffel.fr

S.à.r.l.

à votre
service !

ELECTROMENAGER

Posable et Encastrable
les plus grandes marques de qualité



CARTE DE
FIDELITE

BOUTIQUE CADEAUX

Nouvelles collections GUZZINI - DLP - MASTRAD

27-29, rue de Saverne - **67120 MOLSHEIM**

Tél. 03 88 38 14 56 - Fax 03 88 38 81 18

Vente de pellets
Par Siat-Braun

Travaux Forestiers

Entretien Jardins

Aménagements Paysagers



STRUBEL Jean-Philippe

1, rue de la Chapelle - 67280 URMATT

06 32 43 92 94 ou 03 88 97 59 16

jardin-foret@aliceadsl.fr



Siret :414 117 960 000 16 -APE : 8130 Z - N° intracommunautaire : fr08414117960

Edito

Ce sera donc le dernier numéro de l'ECHO de ce mandat qui s'achève, et par conséquence le dernier édito. Ce sont six années que l'équipe municipale a passées à vos côtés, six années dédiées à la vie de notre collectivité, avec leur cortège de satisfactions et de déceptions. Mais pour tous, ce sont six années que l'on n'oublie pas.

Depuis des mois, il est dans l'air du temps de parler du mal-être des maires, et des élus en général. Il est vrai que certains, sollicités par les médias, ne se lassent pas d'étaler leurs états d'âme, tout en annonçant qu'ils vont encore se sacrifier les six prochaines années... Après les gilets jaunes, la SNCF, les avocats et les enseignants, les dockers et les agriculteurs, les policiers et les gendarmes ... Je n'ai oublié personne ?

Notre pays ne s'est jamais réformé sans soubresauts.

Pendant que toute cette agitation, essentiellement citadine, mêle allègrement défense des intérêts catégoriels et politique politicienne, la vie de notre village continue presque sereinement. A peine troublée par quelques cambriolages et des dégradations récentes, méfaits qui longtemps nous ont été épargnés.

Pour la municipalité, le même but est poursuivi : continuer à améliorer les conditions et le cadre de vie dans un contexte budgétaire plus contraint.

Les prochains élus feront face à des besoins importants, et devront trouver la réponse à l'évolution du mode de vie des familles, à savoir : la mobilité, l'enfance, les aînés et les services de proximité.

Puisque nos moyens financiers diminuent, nous devons prendre conscience que nous serons de moins en moins seuls. De nombreux problèmes ne pourront trouver de solution que dans la mutualisation, dans les futures intercommunalités qui se dessinent, quelle que soit la forme qu'elles pourront adopter.

C'est la vision d'un très proche futur, que je qualifierais de réaliste et optimiste.

Alain Grisé, Maire



décoration
façades isolation
peintures
écologiques
revêtement de sol

Peinture
Mung

Gaston MOUTHE

☎ 06 11 58 43 81

67120 **molsheim**
4, rue du lièvre

mouthegaston@gmail.com



Extraits des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 novembre 2019

1- Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Centre de gestion souscrit les contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et propose un contrat de 4 ans auprès de Allianz Vie, avec date d'effet au 01.01.2020, résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois.

2- Régime indemnitaire

Le nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Ce régime mis en place pour la Fonction publique de l'Etat est transposable à la Fonction publique territoriale.

3- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Le rapport est présenté au Conseil municipal par le SDEA.

4- Etat de prévision des coupes et programme des travaux en forêt communale pour 2020.

Une crise sanitaire affecte la forêt depuis l'été 2018 du fait d'une sécheresse persistante. Les sapins et épicéas sont les plus affectés et subissent les attaques des scolytes. Afin d'enrayer cette crise, les bois malades sont coupés, avec arrêt des coupes des bois sains. Cette exploitation intensive de bois de qualité inférieure sature le marché et fait chuter les cours.

Prévisions approuvées pour l'année 2020 :

recettes brutes	98 150 € HT
dépenses d'exploitation	70 698 € HT
bilan prévisionnel	27 452 € HT

5- Intention d'aliéner

Le bâtiment en vente au N°1 rue de Molsheim est composé d'un local commercial (PROXI) et de deux appartements. L'aliénation de ce bien situé au centre du village est évoquée, mais ne

sera pas suivie d'effet, l'état général nécessitant une réhabilitation trop onéreuse.

Séance du 10 décembre 2019

1- Modification de la durée de service ATSEM

Une réorganisation du service à l'école maternelle est rendue nécessaire suite à la démission d'une ATSEM contractuelle. Il est décidé de ne pas engager de nouveau personnel et d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'ATSEM titulaire en place, portée de 25/35^e à 35/35^e.

2- Transfert complémentaire de compétence

Le conseil décide de transférer au SDEA les compétences suivantes en eau potable :

- amélioration des équipements de production, transport et distribution ;
- extension de ces équipements ;
- maîtrise d'ouvrage des équipements ;
- rénovation des équipements.

Le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement, les restes à recouvrer et à payer.

Alain Grisé, Pascal Zimmer et Claude Hecht sont désignés délégués au sein de la Commission locale et des Assemblées territoriales et générales du SDEA.

3- Contrat enfance et jeunesse

Le Conseil sollicite de la Caisse d'allocations familiales la conclusion d'un contrat « Enfance et jeunesse » pour la période 2019-2022, étant entendu que la CCVB est compétente pour toute action relevant du dispositif enfance. ■

<http://www.mairie-urmatt.fr>



Délibérations de la CCVB

Séance du 21 octobre 2019

1- Entretien des bâtiments

Entretien des locaux du chalet du Champ du Feu à Picobello pour la saison hivernale au montant de 16 522,80 € HT.

Travaux au terrain synthétique du stade de Barembach pour 7 360 € HT à l'entreprise Aquaclean.

2- Maison France Services

La candidature à la labellisation fait l'objet d'un audit réalisé par le cabinet Ernst and Young le 8 octobre.

3- Bénaville

Projet d'installation d'une ferme d'insertion sur le site de Bénaville à Saulxures par Emmaüs Mundo. Il est demandé la mise à disposition d'un terrain en vue de démarrer très rapidement des tests de plantations et d'amender la terre. Le conseil décide de passer une convention dans l'optique de mise en œuvre du projet de ferme d'insertion.

4- Contrat local de santé entre l'ARS, le Département et la CCVB

Le Contrat local de santé a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur le territoire :

- promotion et prévention de la santé dont problématique de santé-environnement ;
- offre de santé : sanitaire, médico-sociale, sociale ;
- accompagnement médico-social.

Le conseil s'engage à participer à cette démarche et décide de mettre à disposition un coordonnateur dont le temps de travail est évalué à un mi-temps sur la durée du contrat.

La participation financière de l'ARS est sollicitée.

4- Forum du Jeu

Le Forum du Jeu organisé les 23 et 24 novembre par Colibri Bruche à la salle polyvalente intercommunale de La Broque s'inscrit dans le

cadre de la semaine du jeu au plan national. Une subvention de 5 000 € est allouée pour cette 15^e édition.

5- Projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique de la MAF à Hersbach.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le Pays BMP grâce au financement TEPCV, mission confiée au BE Hydro-M Ingénierie.

6- Stratégie Forêt et Bois

Réflexion collective territoriale et transversale en vue de faire émerger un programme d'actions :

- meilleure connaissance du milieu forestier ;
- développement économique de la filière forêt-bois ;
- valorisation multifonctionnelle de la forêt ;
- gestion de l'environnement et des paysages ;
- communication.

Le conseil décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce programme « Stratégie Forêt et Bois ».

Séance du 18 novembre 2019

1- Equipement nautique - Avenants

Après avis de la commission d'appel d'offres, les avenants aux marchés suivants sont passés : lots couverture-étanchéité, menuiseries extérieures, aménagement intérieur, peinture, plafonds suspendus, traitement d'eau, électricité, voirie et réseaux divers pour un total de 37 576,25 €.

L'allongement de la durée du chantier de 14 mois amène à augmenter la rémunération de la maîtrise d'œuvre de 20 000 €, la rémunération totale du groupement M. Associés et Octant Architecture étant de 1 197 067,50 €.

2- Equipement nautique – Evaluation de la conformité de la chaufferie

Commande est passée au bureau Veritas pour cette évaluation exigée par arrêté ministériel.

3- Programme Natura 2000

Contrat de location pour 1 an d'un véhicule Kangoo au tarif de 446,67 € HT par mois, soit 5 360,10 € HT pour l'année.

4- Multiaccueils – Subventions

Pour l'année 2020 :

• La Case à Toto Lutzelhouse	133 500 €
• Le P'tiot La Broque	85 000 €
• Les P'tits bouts de chou Urmatt	65 534 €

De plus pour La Gaminerie en DSP, il est versé à l'AGF du Bas-Rhin une participation évaluée à 90 502 €.

5- Colibri Bruche

Une subvention de 133 950 € est attribuée pour l'année 2020.

6- Bruche Emploi

Subvention de 20 000 €.

7- Convention Azur FM

Convention proposée par les radios Azur FM et RCB qui ont pour mission la communication sociale de proximité. Subvention calculée sur la base de 0,30 € par habitant de la CCVB, soit 6 500,40 €.

8- Fiscalité Professionnelle Unique

Le montant total des attributions de compensation prévisionnelles 2020 est de 2 824 547 €, dont 369 092 € pour Urmatt.

9- Etudes de faisabilité

Concernant les équipements sportifs, culturels et de loisirs du centre bourg. Le marché est attribué au bureau d'études « Tout un Programme » de Mulhouse pour un montant de 46 470 € HT.

10- Convention de partenariat avec la DRFIP

Elle a pour objet le déploiement de services de proximité aux usagers. A compter du 1^{er} janvier 2020 accueil de proximité dans la MSAP. En janvier 2022, transfert de la Trésorerie

et installation d'un conseiller aux décideurs locaux.

Séance du 16 décembre 2019

1- Entretien des bâtiments

Différents lots pour un total de 25 738,84 €.

2- Programme d'actions éducatives 2020

Cité scolaire Haute-Bruche : subventions pour un total de 9 810 €.

Sections sportives collège Haute-Bruche : participation financière aux frais de fonctionnement de la section Foot-études de 18 680 €.

Collège Frison Roche de La Broque : subventions pour 9 706 €.

Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : pour l'année 2020 subvention de 187 000 €.

Musée Oberlin : subvention 2020 de 135 000 € qui ne tient pas compte du poste du conservateur et des frais d'entretien des bâtiments pris en charge par la CCVB.

Mission Locale : subvention sur la base de 1 € par habitant.

3- Animation des sites Natura 2000

Sites Natura 2000 du Donon, du Champ du Feu, de la Vallée de Villé.

Le coût prévisionnel est de 99 862,75 € pour les actions d'animation et de 64 632,12 € pour le poste de l'animateur (total 164 494,87 €) totalement financé par l'Etat (47%) et l'Union Européenne (53%).

4- Equipement nautique

Attribution du lot « Pentagloss » à l'entreprise Dallet à Beuvraignes (80700), pour un montant de 106 000 € HT.

5- Mathématiques sans frontières

Cette compétition est destinée aux classes de troisième et de seconde, avec la participation des classes des collèges de Haute Bruche et Frison Roche. Une subvention de 305 € est allouée au titre de la participation au prix du palmarès du concours.

6- Subvention à sportif de haut niveau

Attribution de 500 € à Serge Kiffel de Lutzelhouse pour sa participation à un déca Ironman en 2020. ■

Permis de construire

PHILAG SAS Mme GOETZMANN Elisabeth 88bis Av. Charles De Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Extension d'un bâtiment existant L'Ermitage du Rebberg 49, rue de la Hoube	Accordé le 30/01/2020
Scierie SIAT-BRAUN 46, rue du Gal De Gaulle	Construction d'un local technique de pompage avec un réservoir tampon	Accordé le 17/12/2019
MAETZ Aurélien et KELHETTER Marine 60A, rue des Asperges 67120 GRIESHEIM près MOLSHEIM	Construction d'une maison d'habitation Rue du Gal de Gaulle (à côté Dr VETTERHOEFFER)	Accordé le 10/01/2020
SPONNNE Roland 5, rue des Loisirs	Agrandissement du garage existant 4 m x 3,50 m	En cours d'instruction
DUROYAL Flavien ADLOFF Amélia 11b, rue Berthe Molly 68000 COLMAR	Construction d'une maison d'habitation (Quartier Gare)	Accordé le 19/12/2019
BANZET Nicolas et Delphine 11, rue Ettore et Jean Bugatti 67870 BISCHOFFSHEIM	Construction d'une maison d'habitation (Quartier Gare)	En cours d'instruction
CALETTI Laurent LAHITEAU Emilie 70, rue du Gal De Gaulle 67190 DINSHEIM/BRUCHE	Construction d'une maison d'habitation (Rue St Jean - n° 11c)	En cours d'instruction
LIEHNARD - THIBAUDIN 18e, rue de Graffenstaden 67380 LINGOLSHEIM	Construction d'une maison d'habitation (Quartier Gare)	Accordé le 10/02/2020



Lisa Flora

Artisan fleuriste

5a Quartier du Schweizerhof
67280 URMATT/NIEDERHASLACH

Tél: **03.88.99.68.02**
Email : lisaflora.strubel@gmail.com

Lundi : fermé

Mardi au Vendredi :

9h00 - 12h00

14h00 - 18h30

Samedi :

9h00 - 17h00

Dimanche :

10h30 - 12h00

Déclarations préalables de travaux

HAUDOT Joël 101, rue du Général de Gaulle	Pose de panneaux PVC en remplacement d'une haie de thuyas	Accordée le 14/10/2019
TRAPPLER Jonathan 7, rue de la Burck	Mise en place d'une piscine 9 m x 3,90 m Mise en place d'un garage 6 m x 4,90 m	Accordée le 10/12/2019
KAYSER Christophe 7a, rue St Jean	Remplacement de la porte d'entrée Mise en place d'une clôture	Accordée le 23/12/2019
LORBER Guillaume 49, rue de Molsheim	Pose d'un velux 55 x 78 - Pose d'une porte 170 x 110 Pose d'une fenêtre 75 x 112	Accordée le 20/01/2020
MUNCH Julien et Audrey 3b, rue de la division Leclerc 67120 DORLISHEIM	Démolition d'un mur pour création d'un accès principal et mise en place d'un portail	Accordée le 20/01/2020
LANG Jean-Marie 3, rue de l'Eglise	Carport pour stationnement véhicule	En cours d'instruction
SCI Oberfeld Représenté par TAGLANG Thomas 3, rue de la Chapelle	Création de velux Rénovation couverture toiture	Accordée le 30/01/2020
PELLÉ Vanessa 11, rue de la Hoube	Ravalement des façades (couleur grise)	En cours d'instruction

Du côté du Select'om

Collecte des papiers et plastiques :

- 28 février
- 27 mars
- 25 avril (samedi)
- 29 mai
- 26 juin

Les pneus de véhicule léger, jantés ou non, sont acceptés tous les jours d'ouverture, dans la limite de 4 pneus par foyer.

Les déchets ménagers spéciaux sont collectés à la déchèterie de Muhlbach-sur-Bruche :

- le 25 avril de 9h à 12h
- le 10 octobre de 9h à 12h

DECHETERIE MUHLBACH-SUR-BRUCHE

Hiver

- Mardi de 13h30 à 17h
- Jeudi et samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Horaires d'été (au changement d'heure)

- Mardi de 13h30 à 19h
- Jeudi et samedi de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h30

**Le badge donne droit à l'accès
des 8 déchèteries du Select'om.**

Communiqué

Bruche Emploi

L'association Bruche Emploi est une structure d'insertion par l'activité économique agréée par l'Etat. Nous proposons la mise à disposition de personnel auprès de particuliers et de professionnels dans différents domaines comme le nettoyage, le repassage, le jardinage, la manutention, les petits travaux d'entretien et de rénovation.

Notre mission est de créer une solidarité active entre les personnes à la recherche d'un emploi et la population locale, d'offrir des services aux personnes physiques et morales de la vallée, de susciter et accompagner toute initiative visant à la formation, à l'insertion professionnelle et à la création d'emploi.

Notre champ d'action s'étend sur tout le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ainsi que sur Grendelbruch.

Notre association, agréée ESUS, adhère aux principes fondamentaux de l'économie sociale et solidaire. Cela fait de nous une structure dont l'objectif principal est l'utilité sociale.

30 ans de Bruche Emploi

Créée en juillet 1988, notre ambition était de devenir un maillon fort dans la chaîne de l'emploi, un outil complémentaire de lutte contre le chômage dans la vallée. Et force est de constater que durant ces 30 ans, elle a pleinement rempli son rôle.

Bruche Emploi, c'est 30 ans de services offerts aux habitants, aux entreprises, aux associations, aux collectivités mais aussi 30 ans d'accompagnement socio-professionnel et d'insertion par l'emploi. En chiffres, il s'agit de + de 800 000 heures de mission proposées à + de 2 600 salariés. 1 300 clients et près de 700 personnes réinsérées dans un emploi stable.

Il s'agit donc d'un fabuleux outil d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté qui a besoin de notre soutien quotidien et qu'il faut continuer à promouvoir.

De plus, au sein de la maison de la Vallée, l'association Bruche Emploi s'insère parfaitement dans l'offre de services de proximité aux habitants de la Vallée.



114, Grand'Rue - 67 130 SCHIRMECK
Tél. : 03 88 47 15 57 - Fax : 03 88 49 67 76
e-mail : bruche.emploi@wanadoo.fr

Mise à disposition de personnel auprès des particuliers

Entretien du domicile : toutes tâches ménagères permettant l'entretien courant de votre domicile.

Traitement du linge : mise en route des machines, étendage, pliage, repassage et rangement du linge.

Courses ménagères : achat des courses courantes selon un budget et une liste établie par le client, livraison à domicile et rangement éventuel.

Entretien du jardin : bêchage, tonte, taille, débroussaillage, ratissage, plantation, repiquage, arrosage des espaces verts et fleuris.

Dépose à la déchèterie : préparation et transport de déchets vers la déchèterie adaptée.

Petits travaux de maintenance intérieurs ou extérieurs – déneigement.

Aide au déménagement : aide à la mise en cartons et portage.

Préparation des repas : élaboration selon les consignes reçues dans le respect des goûts et modes de vie des personnes quel que soit leur âge. Possibilité de livrer un repas acheté en extérieur.

Soins aux animaux de compagnie : soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes.

Assistance administrative à domicile : lecture-rédaction de courrier, classement, aide à l'accomplissement de démarches.

Services aux professionnels

Entretien (locaux, espaces verts, espaces noirs)
Manutention

Assistance aux travaux du bâtiment

Mise sous pli - Distribution de documents

Remplacement de personnel

Services lors d'évènements.



Pour établir un passeport ou une CNI

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Ces demandes peuvent être réalisées en Mairie de Mutzig. **Il est nécessaire de prendre RdV par Internet : www.villedemutzig.fr/rdv.htm**

Vous recevrez un mail de confirmation ou un SMS de rappel 48 h avant la date du rendez-vous.

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur le site de la commune : www.mairie-urmatt.fr

VOTRE PASSEPORT OU VOTRE CNI DOIT ÊTRE RETIRE DANS LES 3 MOIS SOUS PEINE D'ÊTRE INVALIDE ET DETRUIT.



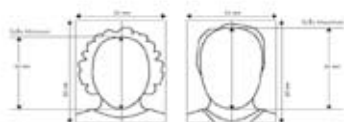
PIECES A FOURNIR POUR ETABLIR UN PASSEPORT OU UNE CNI PERSONNE MAJEURE

TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE

MERCI DE PRESENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS sur
<http://villedemutzig.fr/rdv.htm>

- ☐ PASSEPORT
- ☐ CNI
- ☐ Dossier complété à l'encre noire, en majuscules, sans ratures ni correcteur OU pré-demande remplie sur <https://ants.gouv.fr>
- ☐ Ancien passeport OU déclaration de perte ou de vol
- ☐ Carte d'identité OU
- ☐ Déclaration de perte ou de vol et timbre fiscal de 25 euros si renouvellement (bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>) et autres pièces d'identité avec photo (passeport, permis de conduire, carte vitale, permis de chasse, carte de transport...)
- ☐ Copie intégrale d'acte de naissance obligatoirement de moins de 3 mois
Obligatoire si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans ou si présentation d'une autre pièce d'identité que le passeport
- ☐ 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom
Titre de propriété, avis d'imposition ou non-imposition, taxes d'habitation ou foncière, quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone, attestation d'assurance logement
☐ Attestation sur l'honneur du logeur qui atteste loger la personne depuis plus de 3 mois, la pièce d'identité de celui-ci ainsi que la facture à son nom (mentionnée ci-dessus).
- ☐ 1 photo d'identité de format 35 x 45 de moins de 6 mois
Photographie récente, de format de 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, de face, la tête doit apparaître nue sans foulard ni serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel ou dans une cabine spécialisée.
- ☐ Timbre fiscal de 86 euros (bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>) uniquement pour passeport
- ☐ Jugement de divorce et convention, en cas de conservation du nom en nom d'usage OU copie acte de mariage de moins de 3 mois, en cas de changement d'état civil OU copie acte de décès, en cas de veuvage
- ☐ Réservation de voyage ou attestation sur l'honneur de déplacements



IL EST OBLIGATOIRE DE SE PRESENTER EN PERSONNE
AU DEPOT DU DOSSIER ET AU RETRAIT DU PASSEPORT ET/OU DE LA CNI.



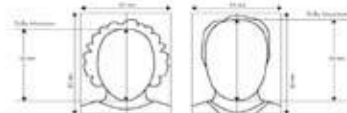
PIECES A FOURNIR POUR ETABLIR UN PASSEPORT OU UNE CNI PERSONNE MINEURE

TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE

MERCI DE PRESENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS sur
<http://villedemutzig.fr/rdv.htm>

- ☐ PASSEPORT
- ☐ CNI
- ☐ Dossier complété à l'encre noire, en majuscules, sans ratures ni correcteur OU pré-demande remplie sur <https://ants.gouv.fr>
- ☐ Ancien passeport OU déclaration de perte ou de vol
- ☐ Carte d'identité de l'enfant mineur OU
- ☐ Déclaration de perte ou de vol et timbre fiscal de 25 euros si renouvellement (bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>) et autres pièces d'identité avec photo (carte vitale, carte scolaire...)
- ☐ Carte d'identité en cours de validité du représentant légal ou son passeport
- ☐ Copie intégrale d'acte de naissance obligatoirement de moins de 3 mois
Obligatoire si la carte d'identité est périmée ou si présentation d'une autre pièce d'identité autre que le passeport
- ☐ 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du même représentant légal
Titre de propriété, avis d'imposition ou non-imposition, taxes d'habitation ou foncière, quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone, attestation d'assurance logement
☐ Attestation sur l'honneur du logeur qui atteste loger la personne depuis plus de 3 mois, la pièce d'identité de celui-ci ainsi que la facture à son nom (mentionnée ci-dessus).
- ☐ 1 photo d'identité de format 35 x 45 de moins de 6 mois
Photographie récente, de format de 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, de face, la tête doit apparaître nue sans foulard ni serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel ou dans une cabine spécialisée.
- ☐ Timbre fiscal - 17 euros pour les moins de 15 ans - 42 euros pour les enfants mineurs de 15 ans et plus, (bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>) uniquement pour passeport
- ☐ Jugement de divorce et sa convention, le cas échéant
- ☐ Si garde alternée, facture de moins de 6 mois et carte d'identité ou passeport de l'autre parent



LA PRESENCE DE L'ENFANT EST OBLIGATOIRE AU DEPOT DU DOSSIER DU PASSEPORT ET/OU DE LA CNI
ET A PARTIR DE 12 ANS EGALEMENT AU RETRAIT DU PASSEPORT,
ACCOMPAGNE A CHAQUE FOIS D'UN REPRESENTANT LEGAL.



Magie de Noël à Urmatt
Voici quelques photos des
décorations de Noël réalisées par
les habitants pour le plaisir de tous.





Marché de Noël.



Retour sur images



Fête de Noël des Aînés.
Un magicien anime l'après-midi.



Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé
par le SCU et le TCU.





La suppression de la taxe d'habitation en 20 questions

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'applique progressivement. En 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation, qui représenterait alors un montant total de 18 milliards d'euros. Toutefois, de nombreuses questions sont posées par les contribuables, et toutes sortes « d'informations » circulent, avec leurs lots d'approximations ou de fausses affirmations.

Le ministère de l'Action et des comptes publics, ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a souhaité répondre à toutes les interrogations en proposant ce document, sous la forme de questions et de réponses en **VRAI** ou **FAUX**.

- 1. La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales d'ici 2023 est une baisse d'impôts de 18 milliards d'euros qui bénéficie à tous les Français ?**

VRAI

Le montant total qu'aurait acquitté, en 2023, les 24,4 millions de foyers sans cette réforme serait de 18 Md €. En 2023, plus aucun foyer ne payera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

- 2. Dès 2020, 80% des foyers ne payeront plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale ?**

VRAI

80 % des foyers les moins aisés auront une cotisation nulle en 2020, quand bien même ils résideraient dans une collectivité ayant augmenté son taux depuis 2017. Ils ont payé la taxe d'habitation sur leur résidence principale pour la dernière fois en 2019.

- 3. La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2023 ?**

VRAI

2022 sera la dernière au titre de laquelle les contribuables devront acquitter une TH sur leur habitation principale.

- 4. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue ?**

VRAI

La réforme est sans changement pour les propriétaires ou les locataires de résidences secondaires.

- 5. La taxe foncière sur les propriétés bâties continuera d'être due par les propriétaires ?**

VRAI

La réforme est sans changement pour les propriétaires qui continueront à s'acquitter de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

- 6. Un nouvel impôt sera créé pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ?**

FAUX

Aucun impôt ni aucune taxe ne seront créés ni augmentés pour compenser la perte de la TH.

- 7. Les collectivités locales vont augmenter les taux d'impôts locaux pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale ?**

FAUX

Les recettes des collectivités locales seront assurées par une compensation à l'euro près, qui sera dynamique dans le temps.

- 8. La contribution à l'audiovisuel public (redevance télé) étant recouvrée sur l'avis d'imposition à la TH, la suppression de la TH afférente à l'habitation principale implique sa suppression ?**

FAUX

La contribution à l'audiovisuel public sera maintenue et continuera d'être adossée à la TH jusqu'en 2022. Les foyers dégrévés ou exonérés continueront à ne pas acquitter cette taxe. Une réforme interviendra ultérieurement afin d'en modifier les modalités de recouvrement.



- 9. La taxe foncière sur les propriétés bâties va augmenter pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ?**

FAUX

La suppression de la taxe d'habitation sera compensée intégralement, non par des dotations budgétaires, mais par des ressources fiscales pérennes et dynamiques :

la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes ;

la TVA pour les intercommunalités et les départements.

- 10. La suppression de la taxe d'habitation s'inspire de la réforme de la taxe professionnelle : un fonds et des dotations seront créés ?**

FAUX

La suppression de la taxe d'habitation tire les enseignements de la précédente réforme. Aucun fonds figé, ni aucune dotation ne sont créés pour compenser les collectivités territoriales car la compensation s'effectuera par une ressource fiscale dynamique. Les communes seront compensées par l'affectation de la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB supplémentaire ne correspondra pas toujours à celui de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a été supprimée et fera l'objet d'un prélèvement ou d'un reversement.

- 11. Le coefficient correcteur est un mécanisme dynamique ?**

VRAI

Les communes sont compensées par l'affectation de la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) et le montant ne correspondra pas toujours à celui de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée. Un coefficient correcteur permettra d'ajuster, à la hausse ou à la baisse, le produit de TFPB versé afin d'assurer une compensation à l'euro près.

Ce coefficient prend en compte le dynamisme des bases fiscales : la compensation versée aux communes sous-compensées sera dynamique. A l'inverse, une commune surcompensée, confrontée à une perte de bases de TFPB (une entreprise quittant le territoire), verra sa contribution diminuer.

- 12. Des communes seront perdantes ?**

FAUX

Aucune commune ne sera perdante car la compensation s'effectuera à l'euro près. Les communes sous-compensées, qui percevront une part de taxe foncière sur les propriétés bâties plus faible que le produit de la taxe d'habitation supprimée, bénéficieront d'un complément de recettes, dont la dynamique



sera la même que celle de leurs bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

13. Des communes seront gagnantes ?

VRAI

Près de 20 % des communes (environ 7 300 dont 7 000 de moins de 1 000 habitants) recevront un supplément de taxe foncière sur les propriétés bâties supérieur au montant de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui disparaît, mais inférieur à 10 000 €.

Elles conserveront ce supplément.

14. Le coefficient correcteur sera défini chaque année par l'Etat ?

FAUX

Le coefficient correcteur est calculé, en 2021, pour chaque commune et sera fixe.

15. Les départements perdent une ressource importante qui leur sera compensée ?

VRAI

Les départements perdent leur part de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ils recevront une part de TVA qui compensera à l'euro près cette perte et leur assurera une recette dynamique dans le temps. Cette recette, qui sera dynamique au même rythme sur tout le territoire, profitera aux territoires fragilisés.

16. La compensation versée aux collectivités sera dynamique ?

VRAI

La compensation n'est pas un montant fixe mais une part de fiscalité, évoluant chaque année :

la TVA pour les départements, les intercommunalités et la ville de Paris ;

la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes.

17. Les maires pourront aisément vérifier le calcul du coefficient correcteur ?

VRAI

Chaque commune fera l'objet d'un calcul individuel de son coefficient correcteur, qui est fixe. Le coefficient correcteur est calculé, à partir de la taxe d'habitation des résidences principales, avec le taux adopté en 2017 et les bases fiscales de 2020. Les modalités de calcul seront transmises par les services de l'Etat.

18. L'Etat est le grand gagnant de la réforme, car il supprime un impôt qui ne lui était pas affecté ?

FAUX

La taxe d'habitation est un impôt local affecté aux communes et intercommunalités et payé par tous les occupants. Le coût de sa suppression est intégralement assumé par l'Etat. Les contribuables sont les gagnants de la réforme, en bénéficiant d'une hausse supplémentaire de leur pouvoir d'achat de 723 € en moyenne.

19. L'Etat va mettre à jour les bases locatives pour augmenter les impôts ?

FAUX

Les bases locatives, qui datent des années 1970, servent à calculer l'impôt. Leur mise à jour permettra de répartir la taxe foncière plus équitablement entre les propriétaires, en fonction de la réalité de leur patrimoine. Cette mise à jour, qui commencera en 2026 et s'étalera sur de longues années, se fera à rendement constant.

20. Le Gouvernement crée un nouvel impôt, la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » ?

FAUX

Les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les résidences secondaires, demeurent taxés. Il ne s'agit pas de la création d'un nouvel impôt. Les modalités déclaratives de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront simplifiées. ■

Balade thermique à Urmatt

C'est avec l'appui de l'Espace Info-Energie du PETR Bruche Mossig que la municipalité a proposé aux Urmattois de bénéficier d'une « Balade thermique » le 23 janvier. Cette action soutenue par le Département et Oktave, service intégré de la rénovation énergétique de l'habitat de la région Grand Est, a pour but de sensibiliser, conseiller et orienter les particuliers soucieux de trouver les bonnes solutions pour économiser de l'énergie.

Les services du Département sont présents sur le territoire avec un Point Info Habitat situé dans la Maison de la Vallée à Schirmeck et animé par Julie Emmendoerffer.

Enfin, Frédéric Bierry, le président du Département, s'était engagé personnellement dans la démarche en participant activement à toute la réunion.



La balade thermique consiste à visiter un quartier pendant une demi heure et à observer diverses constructions avec des caméras thermiques. Celles-ci font apparaître les zones de déperditions, en particulier les toitures et les parois mal isolées, ainsi que les ponts thermiques. Des photos com-



mentées sont réalisées en amont pour les participants préalablement inscrits.

De retour à la salle de l'Aurochs, les différents intervenants ont présenté les démarches en vue de diagnostiquer les qualités thermiques du bâtiment, puis les formalités à prévoir afin de bénéficier des nombreuses aides possibles : ANAH, Département et Communauté de communes...

Pour une démarche structurée, Oktave propose un accompagnement complet aux propriétaires en identifiant les travaux les plus adaptés à la réalisation d'une rénovation performante, en sélectionnant des professionnels certifiés et formés à la rénovation BBC et en mettant en œuvre une ingénierie financière unique. De la prise de décision jusqu'à la fin du chantier, en passant par la gestion des professionnels du bâtiment et la mise en œuvre des outils financiers nécessaires au projet (avance d'aides, valorisation des CEE, accès facilité au prêt travaux...), Oktave est le chef d'orchestre des projets de rénovation énergétique.

La conférence fut suivie par un temps d'échanges autour des documents exposés et clôturée par un moment convivial avec le verre de l'amitié. ■

Pour tous renseignements :

Point Info Habitat 67 de la Bruche

Maison de la Vallée - 114 Grand Rue - 67130 Schirmeck

Julie Emmendoerffer, animatrice

Tél : 03 88 97 86 20 - Courriel : julie.emmendoerffer@bas-rhin.fr

LES PRINCIPAUX DANGERS D'INTERNET

POUR VOTRE SÉCURITÉ

L'HAMEÇONNAGE :

Vous pensez recevoir un courriel d'une société ou d'une administration notoirement connue (banque, opérateur téléphonique, impôt, caisse d'allocation familiale...) qui vous invite à fournir des informations confidentielles (code d'accès, n° de carte bancaire...). Les pirates récupéreront alors ces données et les utiliseront à leur profit.

LES LOGICIELS MALVEILLANTS

Lorsque vous ouvrez un mail ou que vous accédez à un site web, votre ordinateur peut être infecté par un virus. Ce dernier permet alors d'intercepter vos données confidentielles (identifiants, codes secrets, n° de carte bancaire, cryptogramme visuel...).

LES ESCROQUERIES

- Un courriel vous informe que vous avez gagné un cadeau mais on vous demande de payer des frais de livraison et de communiquer vos codes bancaires. Vous ne verrez jamais les cadeaux.
- Un courriel vous informe que vous avez gagné une somme importante à la loterie mais que vous devez envoyer de l'argent par mandat international pour les frais de transfert (Western Union par exemple). Vous ne verrez jamais la somme promise.
- Un courriel vous informe qu'une personne a besoin de votre aide (malade, handicap, problèmes financiers), elle vous demande de lui envoyer de l'argent à l'étranger par mandat international.

PROTÉGER VOTRE ORDINATEUR

- Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.

ÉVITER LES ESCROQUERIES

- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».

SÉCURISER VOS ACHATS EN LIGNE

- L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

- Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.
- Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.
- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.
- Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.

INTERNET EN TOUTE SÉCURITÉ

GENDARMERIE NATIONALE

Le sentiment de culpabilité est fréquent chez les victimes d'escroquerie sur Internet. Mais les responsables sont les auteurs de ces infractions, déterminés à obtenir par tout moyen ce qu'ils veulent.

Si vous êtes victimes d'une escroquerie sur Internet :

- Appelez en priorité votre banque pour le signaler.
- Déposez une plainte à votre brigade de gendarmerie (si vous ne pouvez pas vous déplacer, les gendarmes peuvent prendre votre plainte à votre domicile).

CONTACTS

Pour aller plus loin ou obtenir de l'information : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pour signaler :

- des contenus illicites sur Internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>
- des courriels ou sites d'escroqueries : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/> ou 0800 02 02 17
- des spams : <https://www.signal-spam.fr/>
- des sites de phishing : <http://www.phishing-france.com/>

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17

Votre point de contact local ?

Selon la gravité de votre incident, le point de contact sera soit le bureau de la brigade de gendarmerie, soit le point de contact local.

QUESTIONS / RÉPONSES

Je viens de recevoir un e-mail bizarre, d'une personne que je ne connais pas, se disant d'origine étrangère et me demandant de l'aider. Que dois-je faire ?

Vous ne devez pas répondre, ni accuser réception. Ce type de message cache une tentative d'escroquerie.

J'ai voulu acheter un objet sur un site de vente aux enchères sur Internet. Après quelques échanges par mail avec le vendeur, je lui ai envoyé un virement de la moitié du prix. Je devais recevoir la marchandise dans les huit jours, mais je n'ai jamais rien reçu.

Vous avez été victime d'une escroquerie à la « fausse vente ». Vous devez signaler les faits au site marchand, et déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie le plus proche de votre domicile, même si le vendeur est situé à l'étranger. Cette plainte permettra d'ouvrir une enquête.

En cas de plainte, des frais me seront-ils facturés ?

Le dépôt de plainte est une formalité totalement gratuite.

J'ai été victime d'une utilisation frauduleuse de mon numéro de carte de paiement sur Internet. Est-ce à moi de supporter le montant du préjudice ?

Si vous avez signalé le problème à votre banque, elle vous a demandé un récépissé de dépôt de plainte. Si vous avez fourni ce document, votre banque doit recréditer votre compte du montant litigieux dans le délai d'un mois.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le point sur les travaux réalisés en 2019

Le programme des travaux de l'année 2019 a été réalisé dans le même esprit que les années précédentes, c'est-à-dire sans emprunt.

Voici une liste des principaux investissements de l'année 2019 :

Travaux réalisés par des entreprises extérieures

- **Rénovation entrée Ouest de la mairie, bardage et protections**
Remplacement par des parements et protections métalliques résistants aux intempéries de la façade exposée à l'Ouest.
- **Ecole-périscolaire**
Remplacement clôture parking enseignants afin d'isoler le parking du voisinage.
- **Création d'une nouvelle aire de conteneurs rue des Loisirs**
Cette réalisation facilite l'accès aux conteneurs et leur entretien. Le nombre est porté à 10, et regroupement avec vêtements usagés.
Traitement du trottoir en enrobés et matérialisation des places de parking.
- **Installation climatisation à la halte-garderie**
Les fortes chaleurs de l'été ont rendu nécessaire le rafraîchissement des locaux accueillant les plus petits.
- **Portail automatisé ateliers municipaux**
Rénovation des automatismes du portail.
- **Remplacement chaudière ateliers municipaux**
Chaudière âgée et défectueuse.
- **Décapage façade Nord hall des sports, toitures école et lavoir**
Opérations devenues nécessaires.
- **Aménagement paysager place des Fêtes**
Etape de l'aménagement du centre du village.
- **Reprise voirie rue du Général de Gaulle et mise à niveau tampon et grilles**
Elimine les bruits de roulement.





- **Réalisation d'une nouvelle cuisine salle polyvalente**

La cuisine était ancienne et n'était plus conforme en termes de sécurité et de réglementation.

Tout l'ensemble, murs, sol, plafond et équipement ont été repris, ainsi que la ventilation, l'éclairage et la climatisation.

- **Pose d'un garde corps place des Fêtes**

Mise en sécurité par un garde corps esthétique.

- **Pose de protections entrée parking place des Fêtes**

Protection sur les murets.

- **Mise aux normes équipement aire de jeux place des Fêtes**

Différentes interventions sur les jeux.

- **Réhabilitation du lavoir : voirie, pavés, maçonnerie, éclairage, garde corps**

Mise en valeur du patrimoine communal.

- **Divers branchements eau potable**

Nouvelles constructions.

- **Cimetière clôture Est**

Remplacement des haies par clôture.

- **Achats épandeur pour tracteur Iseki et désherbeur thermique air chaud**

Equipements pour les ateliers municipaux.



Tout au long de l'année, le personnel du service technique municipal œuvre en permanence à la maintenance et l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la voirie.

Brad'Bruche : 31^e édition cette année

Brad'Bruche, marché aux puces et brocante incontournable depuis plus de trois décennies dans la vallée et environs, aura lieu cette année le lundi 1^{er} juin.

Les membres bénévoles de l'OMSCL (Office municipal des sports, de la culture et des loisirs), sont en charge de l'organisation, de la gestion et du bon déroulement de la manifestation, avec l'ensemble des associations villageoises.

Nous restons fidèles à un authentique marché « puces et brocante ». Cependant, cette année nous souhaiterions profiter de l'affluence de cette journée pour promouvoir nos commerçants et nos artisans locaux en y ajoutant un marché d'artisanat local. En effet, pourquoi aller loin alors que l'on a souvent tout à portée de main, mais sans le savoir. Et quelle meilleure vitrine que cette journée du lundi de Pentecôte pour flâner dans les rues de notre beau village, y déguster la bonne affaire et découvrir les productions artisanales locales. Quelques producteurs et commerçants locaux nous ont déjà rejoint, si vous êtes intéressé par un stand, n'hésitez pas à nous en faire part.

Les associations organisatrices seront, comme à l'habitude, seules autorisées à tenir buvette et

point de restauration. Les restaurateurs proposeront également un menu « spécial Brad'Bruche ».

Les réservations des Urmattois seront prioritaires, suivies des exposants des années précédentes et enfin des nouveaux participants.

Pour tous renseignements :

- **Bruno Reeb : 06.70.79.44.61**
- **Bernard Gensbittel : 06.14.97.70.27**
- **omscl.urmatt@orange.fr**

En espérant vous y retrouver nombreux ! ■

Ecrivain public

Vous avez besoin d'aide ?

Dans le cadre d'une expérimentation sur le secteur de la vallée de la Bruche, le Département du Bas-Rhin propose à l'ensemble de la population les services d'un écrivain public jusqu'au 14 avril 2020.

Si vous avez besoin d'aide pour :

- constituer des dossiers administratifs sur papier ou à l'ordinateur ;
- remplir des formulaires ;
- consulter vos comptes Pôle Emploi, CAF, Sécurité sociale... ;
- rédiger un CV ou une lettre de motivation.

L'écrivain public pourra vous accompagner dans vos démarches.

Il vous recevra gratuitement sur rendez-vous le vendredi après-midi :

- à la médiathèque de Wisches (4 rue de la Gare) pour les semaines paires ;
- à la maison des services de Saâles (30 Grand rue) pour les semaines impaires.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'Unité Médico-Sociale de Molsheim au 03.68.33.89.00. ■





Des nouvelles de la Bibliothèque

Quelques chiffres de 2019

Quize personnes se relaient lors des permanences, au service de 157 lecteurs actifs en 2019 venant pour 2/3 de la commune et 1/3 des communes environnantes.

Nous rappelons aux nouveaux arrivants à Urmatt, qu'un abonnement d'un an « livres » leur est offert. Le bon est à retirer à la mairie.

Les prêts

Près de 4 000 livres, cd et dvd ont été empruntés en 2019.

Les collections

5 560 livres, près de 300 cd et 300 dvd vous attendent à la bibliothèque.

En supplément, le Département vous propose plus de 30 000 cd et 30 000 dvd, 120 000 livres en français, alsacien, allemand, anglais...

N'hésitez pas à nous rendre visite au Point Virgule, la carte lecteur est à 1 €, l'abonnement livres adulte est à 5 €, gratuit jusqu'à 17ans, cd/dvd 5 €.

Nous mettons également à disposition pour nos lecteurs 11 magazines en consultation ou en prêt (Prima, Ça m'intéresse, Historia, Top santé, Avantages, Que choisir, Système D, Détente jardin, Rustica, Consommateurs d'Alsace, J'aime lire).

Les animations

L'année dernière, 10 animations ont été réalisées le 1^{er} mercredi après midi du mois.

Deux nocturnes en juin et juillet, deux soirées dédicaces (Mmes Touchemann et Huber) et un spectacle de fin d'année en novembre animé par J-C Weil ont agrémenté l'année 2019.

Calendrier des prochains mois :

- Mercredi des enfants (sur inscription) : lecture de conte et bricolage.

Prochaines dates : 4 mars (thème du printemps), 1^{er} avril (thème de Pâques), 6 mai (thème fête des mères) 3 juin (thème fête des pères) 1^{er} juillet (thème vacances) ;

- Nocturnes 26 juin et fin juillet. ■

Suivez nous sur facebook :
<https://www.facebook.com/BMURMATT/>

Au fil des jours...



Grands anniversaires

EBERLE ERNST Yvonne, 80 ans, née le 9 janvier 1940
à HEILIGENBERG

GAENTZLER LAUBER Denise, 80 ans, née le 12 janvier 1940
à NIEDERHASLACH

CASPAR Raymond, 80 ans, né le 18 mars 1940 à ST-JUNIEN

SCHAAL RAHM Rose Marie, 80 ans, née le 19 mars 1940
à ZILLERTHAL-ERDMANNEDORF

LOPES Virginia, 85 ans, née le 4 mars 1935 à CASTANHEIRA

MAURER Georges, 85 ans, né le 21 mars 1935 à VOLMUNSTER

RAMOS PIRES Aurora, 85 ans, née le 26 mars 1935 à PINHEL



Carnet blanc

Noces d'or

PIRES-MONTEIRO Manuel et **MATIAS Maria**, le 9 février 1970, à FREIXO

HECHT Richard et **ZECH Marie-Madeleine**, le 14 février 1970,
à HEILIGENBERG

JENNY Germain et **KELLER Danielle**, le 28 mars 1970, à URMATT



Décès

FISCHER ép. MAURER Yvonne, le 12 décembre 2019 à SCHIRMECK,
à l'âge de 84 ans

RICHARD Camil, le 13 janvier 2020 à SCHILTIGHEIM, à l'âge de 91 ans



Nouveaux arrivants

LANG Jean-Marie et **FLUCK Danièle** ● **LORBER Guillaume**,
DAVID Séverine et leurs filles ● **GODON Hélène** ●
BOULAS Stéphane et **LOEBER Morgane** ● **BRENCKLE Philippe**



Informations pratiques, actualités, délibérations,...

Consultez régulièrement le site internet de notre commune :

<http://www.mairie-urmatt.fr/>

Mises à jour régulières

TRANSPORTS



**CHARBONS
MAZOUT
PELLETS EN SAC
Bois d'Or**

Ets STRUBEL

55, rue Principale

67280 NIEDERHASLACH

Téléphone 03.88.50.91.17 - Fax 03.88.48.75.05

Analyses, Conseils,
Création, Entretien,

Régénération sols
sportifs gazonnés,
synthétiques et stabilisés

Vente, pose et
test d'équipements sportifs
intérieurs et extérieurs

Drainage, placage
et Arrosage

www.cse-est.com



**LE RÉNOVATEUR ET LE CRÉATEUR
DE SOLS SPORTIFS DANS L'EST**

6 av. Jean Prêcheur - 67120 DUPPIGHEIM

Tél. 03 88 50 56 60 - Fax 03 88 50 84 92



COUVERTURE - ZINGUERIE

DEMOUSSAGE - TOITURES «ETERNIT»

IMPERMEABILISATION

ETANCHEITE

ELAGAGE

LOCATION NACELLE

Hubert ROSIN

06 07 29 82 35

Ludovic SCHWOERER

06 13 21 23 38



7a rue de la Forêt - 67280 URMATT

T. 03 88 97 59 12

rstoitures.urmatt@gmail.com